

Contrôle sanitaire des  
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Edité le 12 mai 2025

MAIRIE DE DRAGUIGNAN  
HOTEL DE VILLE  
83300 DRAGUIGNAN

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :  
CONTRÔLE SANITAIRE PLOMB, CUIVRE ET NICKEL DANS LES EDCH

DPVA DRAGUIGNAN

Type	Code	Nom	Prélevé le :
Prélèvement	00292247		vendredi 02 mai 2025 à 12h02
Unité de gestion	0039	DPVA DRAGUIGNAN	par : YOHAN UGGERI
Installation	UDI 000231	ADDUC. DRAGUIGNAN CENTRE-LA CALADE	Type visite : DDEPCN
Point de surveillance	S 0000003886	POINT EPCN DRAGUIGNAN CENTRE	
Localisation exacte		place de la paix, complexe saint Exupéry, wc gardier	
Commune		DRAGUIGNAN	

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité		
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure	
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>						
Température de l'eau	21,6 °C				25,00	
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>						
pH	7,5 unité pH			6,50	9,00	
<b>MINERALISATION</b>						
Conductivité à 25°C	741 µS/cm			200,00	1 100,00	
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>						
Chlore libre	0,19 mg(Cl <sub>2</sub> )/L					
Chlore total	0,25 mg(Cl <sub>2</sub> )/L					

Commentaires de terrain

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901  
Type de l'analyse : EPCN Code SISE de l'analyse : 00291540 Référence laboratoire : LSE2505-11196

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité		
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure	
<b>OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.</b>						
Cuivre	0,059 mg/L		2,00		1,00	
Nickel	<5 µg/L		20,00			
Plomb	<2 µg/L		10,00			

## **Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00292247)**

**Eau conforme aux limites de qualité fixées par le Code de la Santé Publique concernant les eaux destinées à la consommation humaine pour les paramètres plomb, cuivre et nickel.**

**Pour le Directeur Général de l'ARS PACA  
l'Ingénieur du Génie sanitaire,  
Christelle DE DONATO**